**MARCHE PUBLIC DE MAITRISE D’OEUVRE**

|  |
| --- |
| **MAITRE D'OUVRAGE****MAIRIE DE PLOUVORN****RUE GUEVEN****29420 PLOUVORN**Tél : 02 98 61 32 40Fax : 02 98 61 38 87Courriel : commune-de-plouvorn@wanadoo.fr  |

|  |
| --- |
| **OBJET DU MARCHE****AMÉNAGEMENT DE LA RD 19 EN TRAVERSEE DE CENTRE-BOURG :** **DU GIRATOIRE DE L’ENTREE D’AGGLOMERATION eST** **JUSQU’AU CARREFOUR DE LA RUE GUEVEN**  |

**REGISTRE DE CONSULTATION**

Date et heure limites de remise des offres**: MERCREDI 14 JUIN 2017 – 12 H**

**Marché passé en application de l’article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016**

# Objet et conditions du marché

## Objet de la consultation

La présente consultation concerne un marché de maîtrise d'œuvre pour l’aménagement de la traversée de bourg de Plouvorn (RD69), du giratoire de l’entrée est de l’agglomération jusqu’au carrefour de la rue Gueven.

## Procédure de consultation

La présente consultation est organisée sur la base d'un marché en procédure adaptée en application de l’article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016, ouverte à la négociation.

## Contenu de la mission

La mission de maîtrise d'œuvre « infrastructures », objet du présent marché, est composée des éléments de mission suivants sur le périmètre d’étude opérationnel :

* EP : Études préalables
* AVP : Avant-projet
* PRO : Projet
* ACT : Assistance pour la passation des contrats de travaux

Comprenant les 2 phases suivantes : DCE, phase analyse des offres

* VISA
* DET : Direction de l'exécution des contrats de travaux
* AOR : Assistance aux opérations de réception

et des éléments de mission suivants sur le périmètre d’étude complémentaire :

* EP : Études préalables
* AVP : Avant-projet

## Décomposition en lots et en tranches

La présente consultation ne fait pas l'objet d'un allotissement.

Il n'est pas prévu de découpage en tranche.

## Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

## Forme de l'attributaire

Aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur.

## Modalités de règlement et prix

### Mode de Paiement

Le mode de règlement choisi par le maître d'ouvrage est le règlement par mandat administratif avec un délai de paiement de 30 jours à date de la réception en Mairie de Plouvorn.

Le délai de 30 jours pour l'établissement du mandat court à partir de la date de réception de la situation par la collectivité.

### Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions. Pour les marchés en procédure adaptée, ce délai court à partir de la remise de la dernière offre en cas de négociation.

# Dossier de consultation

## Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation du présent marché de maîtrise d'œuvre contient les pièces suivantes :

* Le présent règlement de consultation (RC)
* Un acte d'engagement (AE)
* Un cahier des clauses particulières (CCP)

## Retrait du dossier de consultation

Le présent Dossier de Consultation des Entreprises est remis gratuitement à chaque candidat sous forme papier ou sous forme informatique (envoi des fichiers au format PDF).

Il est disponible aux adresses électroniques suivantes :

<https://www.megalisbretagne.org>

et

[www.amf29.asso.fr](http://www.amf29.asso.fr)

Le pouvoir adjudicateur invite fortement les candidats à s'identifier sur ce site afin d'être informés dans les plus brefs délais de toutes modifications éventuelles du DCE.

## Modalité de présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en français ainsi que les documents de présentation associés et seront exprimées en euros.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui.

### Pièces de la candidature telles que prévus aux articles 48 à 50 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 :

Les renseignements concernant la situation juridique de l’entreprise :

* Lettre de candidature et, en cas de groupement, habilitation du mandataire par ses co-traitants (modèle DC1 ou document équivalent) ;
* Déclaration sur l’honneur pour justifier que le candidat n’entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l’ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 (DC1 ou équivalent) ;
* Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat (DC2 ou forme libre) ;
* Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire (DC2 ou équivalent) ;

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l’entreprise :

* Déclaration concernant le chiffre d’affaires global et le chiffre d’affaires concernant les services objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (DC2 ou forme libre) ;

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l’entreprise :

* Liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l’opérateur économique ;
* Indication des titres d’études et professionnels de l’opérateur économique et/ou des cadres de l’entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d’autres opérateurs économiques sur lesquels il s’appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur.

### Pièces de l’offre

Un projet de marché comprenant :

* L'Acte d'engagement (A.E.),
* Un mémoire technique décrivant :
1. La composition de l'équipe et les moyens techniques affectés à la réalisation de la mission en incluant les compétences et/ou les expériences de chacun.
2. L’organisation de l'équipe de maitrise d’œuvre :

Pour mener à bien la mission jusqu'à la fin et afin de permettre au Maitre d'ouvrage de s'assurer du déroulement satisfaisant de la mission, le candidat proposera une note explicative détaillée de l'organisation de son équipe pour mener à bien l'opération en cohérence avec les objectifs fixés, tant pour les études que pour la phase chantier. Faire apparaitre les étapes et les documents clés.

1. Un projet de planning, au regard de son carnet de commande en cours, avec l'estimatif du nombre d'heure prévu par encadrant, ingénieur, technicien, …

Les candidats sont avertis que la phase de négociation n’est qu’éventuelle et que la personne publique attend d’eux leur meilleure proposition dès la remise des offres. La négociation pourra se faire par courrier électronique.

Conformément à l'article 55 - IV du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par le pouvoir adjudicateur.

**La signature de l’offre est possible mais n’est pas obligatoire. Seul le candidat informé que son offre est retenue est tenu de la signer. Afin d’éviter tout retard dans la notification, ainsi que toute démarche supplémentaire, les candidats sont invités à signer leur offre avant de la déposer. A défaut, ils sont informés que le seul dépôt de l’offre vaut engagement de leur part à signer ultérieurement le marché qui sera attribué.**

## Délai de modification de détail du dossier de consultation

Le Maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter, au plus tard sept jours avant la date de remise des offres, des modifications de détails au dossier de consultation.

Ces modifications n'altéreront pas les éléments substantiels du marché.

Il doit alors informer tous les candidats dans les conditions respectueuses du principe d'égalité. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant le temps d'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

# Jugement des offres

Le jugement des propositions sera effectué dans les conditions prévues aux articles 59, 60 et 62 du Décret au moyen des critères suivants :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Critères de jugement | Pondération |
| 1 | Prix de l'offre | 40 % |
| 2 | Valeur technique de l'offre (Mémoire technique) | 60 % |
| *La valeur technique de l'offre sera évaluée comme suit :* |  |
| 1. *La composition de l'équipe et les moyens techniques*
 | *25%* |
| 1. *L’organisation de l'équipe de maitrise d’œuvre*
 | *25%* |
| 1. *Le projet de planning*
 | *10%* |

Les offres seront classées par ordre décroissant.

À l’issue de ce premier classement, et si le maître d’ouvrage l’estime nécessaire, 3 candidats maximum pourront être auditionnés avant de désigner l’attributaire.

À cette occasion, la discussion portera sur le contenu de l’offre et sur le mémoire technique.

# Conditions d’envoi et de remise des offres

Les candidats transmettront leur offre en 2 exemplaires : 1 support papier et 1 support dématérialisé (CD ou DVD ou clé USB) et sous pli cacheté portant la mention suivante : « Aménagement de la traversée de bourg, Plouvorn - NE PAS OUVRIR ».

Les offres devront être remises contre récépissé à l'adresse suivante :

Mairie de Plouvorn

Rue Gueven

29420 PLOUVORN

ou, si elles sont envoyées par la poste, devront l'être par pli recommandé avec avis de réception postal à l'adresse ci-dessous :

Mairie de Plouvorn

Rue Gueven

29420 PLOUVORN

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées, soit le MERCREDI 14 JUIN 2017 – 12 H ainsi que ceux parvenus sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus et seront renvoyés à leur auteur.

Conformément à l’article 40 du décret du 25 mars 2016, les offres peuvent être transmises par voie électronique aux adresses suivantes : <https://www.megalisbretagne.org/> et [www.amf29.asso.fr](http://www.amf29.asso.fr).

Le candidat doit se référer aux prérequis et aux conditions générales d’utilisation disponibles sur le site pour toute action sur lesdits sites.

Il doit se conformer aux dispositions de l’article 40 du décret du 25 mars 2016 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics formalisés.

# Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats transmettront leurs questions, par écrit et de préférence par courriel, **au plus tard 7 jours avant la date de remise des offres, soit avant le MERCREDI 7 JUIN 2017** et devront s'adresser à :

**Monsieur le Maire de Plouvorn**

Rue Gueven - 29420 PLOUVORN

Courriel : commune-de-plouvorn@wanadoo.fr